

Chronique du mot juste

Pierre Beaudry

Volume 38, numéro 4, 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103706ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103706ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Beaudry, P. (1971). Chronique du mot juste. *Assurances*, 38(4), 332–339.
<https://doi.org/10.7202/1103706ar>

Chronique du mot juste

par

PIERRE BEAUDRY

332

Quand « tu » est grossier¹. De toutes les grandes langues occidentales, l'anglais est une des rares, sinon la seule, à ne pas avoir de forme de politesse équivalente au vouvoiement français. Libre à lui de s'en passer, mais si nous sommes le seul peuple francophone à ne pas faire cas de cette règle de bienséance, nous n'avons guère à nous demander pourquoi. Chez nous, certains se font un point d'orgueil de s'en moquer. À entendre la facilité avec laquelle ceux-là s'identifient à nos voisins du sud — et, du même coup, à nos compatriotes anglophones — je suis souvent tenté de leur demander pourquoi ils tiennent tant à parler français (Oh ! entendons-nous, un genre de français ; en somme, le genre qui pourrait parfois passer pour de l'anglais). Le paradoxe, l'ambivalence et la contradiction sont trop souvent le sort des peuples colonisés, et ceux de nos indépendantistes qui se cramponnent à des us et coutumes marqués au coin de notre servitude à l'autorité anglaise feraient bien de se demander à quoi rime pareil attachement sinon à la paresse intellectuelle, autre caractéristique des peuples pour qui les décisions ont longtemps été prises par d'autres. Ceux dont je parle rejoignent même les adorateurs du *joual* en lui trouvant toutes les vertus sans même se rendre compte qu'il ne fait que concrétiser l'assimilation tant rêvée par nos conquérants, et contre laquelle notre seule défense est, non pas le patois que ces derniers ont cultivé en nous imposant l'usage de leur langue à tous les paliers officiels, mais bien au contraire cette extraordinaire langue française qui a toujours su se faire aimer des hommes cultivés. Mais voilà, c'est une langue difficile, extrêmement rigoureuse, dit-on souvent en la comparant à l'anglais. Si vexé que je sois par de telles comparaisons, je dois quand même répliquer que s'il est plus facile d'apprendre le banjo que le violon, il n'en reste

¹ On me raconte que récemment, une jeune Québécoise parcourant la France et y ayant fait la connaissance, dans un train, d'un groupe d'étudiants français, les avait trouvés très entreprenants, au point qu'elle avait dû se fâcher. Suivirent les explications, d'où elle finit par comprendre qu'en les tutoyant comme elle l'aurait fait chez nous avec des jeunes de son âge, elle les avait autorisés à la prendre pour une fille des rues. La morale ? Partout où l'on parle français, le vouvoiement est véritablement une forme indispensable de politesse. Si le fait d'être américains nous écarte de cette ligne de conduite, c'est que notre anglicisation a déjà atteint jusqu'à notre culture et ça, c'est le commencement de la fin.

pas moins vrai que les résultats ne sont pas les mêmes. J'aime bien la langue anglaise. Je me réconcilie même au sort que lui réserve la volonté de millions d'Américains n'ayant rien d'anglo-saxon. Mais il est évident que l'utilité véritable d'une langue dont le but primordial est de véhiculer toutes les complexités de la pensée et des émotions humaines ne peut absolument pas se mesurer à la facilité avec laquelle elle s'apprend ou se manie. Dans ce domaine comme dans tous ceux qui touchent à la nature même de l'homme, c'est-à-dire à l'intelligence qui l'anime, la facilité est l'ennemie du perfectionnement. Et pour nous chez qui, depuis notre entrée dans le monde francophone au début de la dernière décennie, il ne se passe de jour sans que nous ayons à oublier ce que nous avons appris et à rapprendre ce que nous avons oublié, la tentation est forte de jeter le manche après la cognée et sombrer dans l'histoire comme tant d'autres peuples submergés. Si anachronique, si absurde que puisse paraître notre situation, il n'en est pas moins vrai que nous ne survivrons qu'à condition de rester français. Être français, c'est vivre en français. C'est penser et se conduire en français. C'est aussi aimer les traditions françaises, dont la moindre n'est certes pas la courtoisie.¹

Voilà pourquoi je crois indispensable que nous cessions de tolérer le tutoiement, surtout dans la publicité. Le triste honneur du premier pas dans cette route revient à la Ville de Montréal, deuxième du monde francophone, dont l'insipide « As-tu envoyé ton deux ? » longtemps répandu en dépit de toutes les protestations, autorise maintenant les « La bière de ton temps », les « T'as beau jeu avec SWEET CAPS, gages-tu ? », les « Viens porter tes films mon cœur » et combien d'autres. Il y a plus : on a maintenant presque honte, à la télévision, de montrer du respect aux gens que l'on interviewe, surtout s'ils ont moins de vingt ans. En France, pareille vulgarité — car ne nous leurrons pas, c'est bien le mot — est formellement bannie des ondes de

¹ Ainsi, quand une certaine société qui vend des concessions appelées « Villa du poulet » (?) vante ses poulets « à la Kentucky » comme si l'on pouvait manger à la France plutôt qu'à la française ou qu'à la mode de la France, ne se contente pas de ces incongruités mais pousse le ridicule et la grossièreté jusqu'à véhiculer en français son slogan *finger-licking goodness* avec « bon à s'en lécher les doigts » au mépris même du savoir-vivre le plus élémentaire, on n'a guère besoin de s'interroger sur les causes de notre métissage culturel et sur les moyens à prendre pour y mettre fin. Et que dire de cette annonce où une chanteuse pourtant bien québécoise nous invite à pousser un soupir (?) de satisfaction qui n'est autre chose qu'un rot, après avoir d'ailleurs bu à même la bouteille de cette boisson gazeuse dont elle veut vanter les délices ?

l'ORTF tandis qu'ici l'on se moque de cette règle même au cours d'émissions traitant particulièrement du bon usage du français! Bien plus, le tutoiement est devenu tellement « à la mode » que celui qui le réserve aux cas acceptés dans les autres pays francophones, c'est-à-dire pour les proches ou pour marquer, d'un commun accord toujours formalisé, une amitié vraiment sincère, celui-là, dis-je, passe ici pour le pire des snobs. Cette réaction n'a d'ailleurs rien de neuf puisque pendant longtemps, et même encore tout récemment, quiconque s'exprimait avec un tant soit peu de correction était l'objet de la risée générale. J'ai en mémoire les nombreux éclats de rire que provoquait la lecture de rapports d'accidents, rédigés par moi en 1937, et dans lesquels j'avais eu la « prétention » d'employer des mots aussi « snob » que **pare-brise**, **pare-chocs** et **volant**. Et pourtant, ces mots et bien d'autres sont maintenant monnaie courante aujourd'hui, en ce pays que je persiste à croire capable de redevenir pleinement français.

Cross-liability. Il s'agit ici de l'extension de la garantie qui, en assurance Responsabilité Civile, met chaque assuré à l'abri des réclamations que pourraient lui formuler d'autres assurés se prétendant lésés par lui. Ma documentation actuelle ne me permet pas de vérifier si cette réalité existe en France, mais il semble certain que l'on n'a pas pris la peine de lui donner un nom. Au Canada, nos techniques de production exigent un équivalent de l'expression américaine, mais nous devons bien nous garder de la traduire littéralement par *contre-responsabilité*, ce qui nous donnerait un non-sens du genre de celui de *coût de remplacement* dont je parle plus loin. Pour ma part, j'ai déjà recommandé, et je le confirme, de parler de la garantie du **recours entre coassurés**. Cette recommandation n'exclut cependant pas la discussion et j'aimerais bien qu'on m'écrive si l'on a trouvé mieux.

Wheel alignment. Voilà deux ou trois fois que, tant à la radio qu'à la télévision, on propose des traductions de cette expression. On a dit *alignement des roues*, *parallélisme des roues*, *équilibrage des roues*. S'il est vrai que chacune de ces suggestions est correcte sur le plan strictement linguistique, elles sont toutes fausses comme traductions de *wheel alignment*. Encore une fois, on a traduit les mots sans se rendre compte qu'ils ne résistent pas à l'examen d'un esprit français. En effet, la dernière chose que l'on doit faire à des roues de véhicule automobile, c'est les aligner. Ici encore, l'anglais a établi une convention, en appliquant à une réalité un nom qui n'a d'autre but que de l'évo-

quer, et qui ne la définit vraiment pas. Si l'on alignait les roues ou si on leur donnait un parallélisme véritable au cours de la correction en question, aucun pneu ne résisterait à l'usure qu'occasionneraient, à haute vitesse, les effets de la force centrifuge ou ceux du bombage des routes; de plus, elles ne se redresseraient pas d'elles-mêmes à la sortie des virages. Le *wheel alignment* exige donc trois opérations qui, en anglais s'appellent *camber*, *caster* et *toe-in* et que le français appelle, respectivement, le carrossage, l'angle de chasse et le pincement; l'ensemble de ces opérations s'appelle le réglage du train avant, et les garagistes qui le pratiquent n'ont qu'à afficher : **Train avant**. Comme il est bien sûr que leur annonces seront bilingues et comporteront donc aussi la mention anglaise, la communication s'établira et l'expression française fera son petit bout de chemin. Encore une fois, l'on aura appris son français, chez nous, à l'aide de l'anglais; méthode qui laisse songeur, mais qui donne quand même souvent de meilleurs résultats que notre école française (?).

335

Onoratouvu. Je connais une compagnie américaine qui annonce fièrement sa police *paratout*. Victime d'un quelconque traducteur qui a déjà « pondu » *décompte* parce qu'il n'aimait pas le mot **franchise** qui est pourtant juste, cette compagnie a peut-être cru en toute bonne foi qu'il fallait à tout prix trouver un équivalent français du mot « umbrella » qui désigne des polices à la fois supplémentaires, excédentaires et complémentaires. Eh bien ! non, et non, et non ! On ne traduit pas l'intraduisible.¹

Remplacement cost. On ne le dira jamais assez : l'anglais et le français ne parlent pas de la même façon. Parce qu'ils ont été formés par des peuples différents, ayant chacun sa propre façon de vivre et de penser. Essentiellement pragmatique, l'anglais n'aime pas entrer dans les détails, et se contente de « baptiser » les choses à l'aide de mots qui ne font que les évoquer ou les décrire, et qui, souvent, n'ont avec la réalité qu'un rapport extrêmement vague. Telle, par exemple, la désignation *accumulation of interest* qui, en assurance maritime, s'applique à l'accumulation sur les quais de marchandises dans lesquelles l'assuré a un intérêt assurable. Le traducteur qui rendrait pareille expression par « accumulation des intérêts » parlerait anglais avec

¹ Autrement, on aboutit aux contresens que sont *chien chaud*, *fin de semaine* et *vivoir*.

des mots français c'est-à-dire en donnant à ces derniers une portée que seul un esprit anglais peut approuver. Voilà pourquoi il est important de rejeter les calques de ce genre, parmi lesquels on trouve *coût de remplacement* pour ce qui s'appelle en français la *valeur à neuf*. Pour comprendre la justesse de cette dernière équivalence il faut penser non pas aux mots anglais mais à la réalité qu'on a voulu leur faire décrire. Rien dans *replacement cost* n'indique que l'on veut parler du coût du remplacement par du neuf, et cette expression pourrait tout autant s'appliquer au remplacement par des biens usagés. Comme son but primordial est au contraire d'introduire la notion de l'absence de toute réduction pour vétusté ou dépréciation, il n'y a pas d'autre moyen, en français, d'y arriver que par les mots *valeur à neuf*.

Gérant. Enfin rejeté par nos banques, presque disparu des assurances générales, ce barbarisme (du moins au sens qu'on lui donne ici) survit encore trop vigoureusement dans la plupart des compagnies d'assurance-vie, et cela en dépit de la condamnation formulée par l'Office de la langue française dans son cahier n° 3, établi par Monsieur Jean-Paul de Grandpré. Pour bien comprendre ce que ce mot peut avoir de déplaisant, il suffit d'étudier l'histoire de nos déformations linguistiques et de constater ainsi qu'il a trop longtemps été imposé par des dirigeants anglophones pour qui les mots de notre langue devaient nécessairement avoir le même sens que ceux de l'anglais qui leur ressemblaient. Cette même in... *gérance* (c'est bien le cas de le dire) est à la source de la faute qui, jusqu'à tout récemment, consistait à appeler — même dans des lois heureusement corrigées depuis — *directeurs* les *administrateurs* des compagnies. Les anglophones en question, persuadés que les mots *directeur* et *director* étaient synonymes, n'avaient jamais permis que le premier fût utilisé dans son sens français, et lui avaient substitué une déformation du mot *gérant* qui, tout en traduisant dans certains cas le mot *manager*, n'a jamais voulu dire le genre de *manager* qui dirige le personnel mais celui qui gère une entreprise en tant que *mandataire* d'un propriétaire absent ou occupé à autre chose. Effectivement, nous n'avons commencé à nous débarrasser de cette faute qu'il y a quelques années c'est-à-dire depuis que certains des nôtres ont finalement accédé à des postes de commande et introduit un certain nombre de réformes. Le malheur, c'est que les mauvaises habitudes sont souvent celles auxquelles on tient le plus, et que le mot *gérant* apparaît encore à un trop grand nombre comme inattaquable; à tel point que même certaines compagnies d'assurances

qui ne l'utilisent plus au niveau des services l'emploient encore obstinément au niveau de la direction des succursales. Et c'est ainsi que dans certains organigrammes, l'on trouve un directeur général qui dirige des gérants de succursales qui eux, gèrent (?) des directeurs de service ! On n'a pourtant qu'à consulter le dictionnaire ¹ pour constater que le gérant est un homme dont l'autorité s'exerce en matière de gestion, et qu'il est donc au-dessus de la direction laquelle, du directeur général au plus humble des directeurs (ou chefs) de succursales ou de services, demeure toujours soumise à ses ordres. Pour éviter tout malentendu, disons que le seul emploi du mot gérant qui soit acceptable dans les assurances, c'est lorsqu'il sert à désigner une personne (physique ou morale) chargée de gérer les affaires d'une compagnie; c'est le cas, par exemple, du cabinet CHUBB & SON, qui gère les affaires de la FEDERAL INSURANCE COMPANY. Dans tous les autres cas, toujours bien entendu en assurances, (puisque l'on peut dire correctement **gérant de théâtre, gérant d'hôtel**) on ne peut parler que de directeurs ou de chefs, ces deux mots pouvant être utilisés à tous les niveaux : le chef de la production peut être infiniment plus important que le directeur, par exemple, de la comptabilité. Mais aucun gérant ne peut être subordonné à un chef ou à un directeur.

Amende honorable. J'ai déjà condamné l'emploi du verbe « émettre » dans le sens de l'anglais « to issue », en parlant d'une police d'assurance. Même si les dictionnaires me donnent encore raison, j'avais tort. Et c'est à Monsieur Albert Gosselin, chef-traducteur de la Prudentielle Compagnie d'Assurance Limitée, que je dois cette correction. Monsieur Gosselin m'a en effet donné les références suivantes :

« ... Les contrats actuellement *émis* sont d'une part : ... » (La Tribune des assurances, N° 523, p. 15).

« Sans entrer dans le détail technique des contrats en cours ou à *émettre* ... » (L'Assurance française, avril 1967, N° 239, p. 295).

« ... des contrats d'assurance avaient été *émis*, et sont en vigueur ... » (Ibid).

Pour ma part, j'ai depuis ce temps relevé des mentions comme « date d'émission » dans des polices françaises remontant à 1963. Il semble donc que l'usage est courant et qu'il finira par être consacré par les

¹ Et surtout l'excellent Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada, de GÉRARD DAGENAIS.

dictionnaires. Chez moi comme chez tous les Canadiens français, le rattrapage linguistique et culturel est extrêmement pénible et souvent décourageant. Nous n'avons cependant pas le choix et tous tant que nous sommes, nous sommes tenus, pour l'amour de cette langue qui nous est si précieuse, de nous corriger inlassablement et surtout, sans respect humain.

338

Assurances multiples. Dans la dernière édition de ce qui s'appelle en anglais « Homeowners form », (N° 1005 de l' A. C. A.) trouve dans le chapitre ayant trait à la Responsabilité Civile une clause qui se lit comme suit : « If at the time of an accident or occurrence covered by this Section II, there is any other insurance which would attach if this insurance had not been effected, the Insurer under this Section II shall be liable only for the excess, if any, of any loss over the applicable limit of the other insurance covering such loss ».¹ La version française se lit comme suit : « Si au moment d'un accident ou d'un événement que couvre la présente section II, il existe une autre assurance qui s'appliquerait si la présente assurance n'avait pas été souscrite, l'Assureur, en vertu de la présente section II, n'est responsable que pour le montant de la perte qui excède la limite stipulée dans l'autre assurance qui couvre cette perte ». Évidemment, on est ici encore en présence de l'abominable petit nègre que l'Industrie a trop longtemps réussi à faire passer pour du français. Parmi les fautes les plus grossières, notons en passant la redondance des mots *accident* ou *événement* alors que *sinistre* seul aurait amplement suffi, la « précision » du chiffre II après « la présente section », comme si, à l'intérieur de la section II, la présente section pouvait être une autre section, l'intempestive virgule après « l'Assureur », seule initiative que le traducteur ait osé prendre et aussi la seule qui n'ait aucune justification, les barbarismes que sont les mots *responsable* et *limite* en pareil contexte, et enfin l'incroyable servilité de toute cette version. Ceci dit, essayons de deviner — le mot est juste — ce que l'on a voulu dire, tant en anglais qu'en français. Disons d'abord que de toute évidence, l'autre assurance qui « s'appliquerait si la présente assurance n'avait pas été souscrite » ne s'applique pas, pour l'excellente raison que la « présente assurance » a bel et bien été souscrite. Donc on semble vouloir ici prévoir que s'il existe une assurance qui, manifestement, ne doit plus exister, (parce qu'encore une fois, la présente assurance a été souscrite) l'Assureur

¹ Cette clause se retrouve d'ailleurs dans bon nombre d'autres contrats.

ne verse d'indemnité qu'en excédent de cette autre assurance inexistante. Pour de la logique, c'est de la logique ! Peut-être voudra-t-on éclairer ma lanterne ? J'avoue n'y rien, rien comprendre.

Demerit system. Dans un document à grande diffusion, le Ministre des Institutions financières a récemment lancé l'expression « casier(s) d'automobiliste(s) » pour rendre ce que l'anglais appelle « demerit system ». Félicitons-le de ce choix qui me paraît tout à fait juste. Pour une fois on a traduit non pas les mots comme on le fait trop souvent, mais la réalité. Formée sur le modèle de « casier judiciaire » qui désigne le dossier d'un particulier coupable d'infractions au code pénal, l'expression « casier d'automobiliste » décrit très bien le dossier constitué sur les infractions au code de la route imputables à chaque automobiliste. Qu'à l'intérieur de ce dossier l'on consigne le nombre de points perdus pour chaque infraction, cela ne change en rien la justesse de l'appellation. Je saisis donc l'occasion pour signaler que c'est en respectant l'autonomie de chaque langue que l'on s'exprime correctement.¹

339

De d'autres. Cette locution, répétant d'une façon pour le moins étrange la proposition *de*, est « née », me dit-on, dans la région d'Ottawa et a été importée au Québec par les bons offices de certains fonctionnaires fédéraux, à la suite de leur mutation chez nous. C'est ainsi que l'on entend maintenant presque tous les jours sur les ondes des phrases comme, par exemple, « nous avons demandé l'avis de nos collaborateurs et *de d'autres* personnes. » Quand donc apprendrons-nous à parler comme les autres (devrais-je dire *les d'autres* ?) francophones ?

¹ Par ailleurs, que dire de ces panneaux routiers où l'on ne voyait autrefois que « Yield - Cédez » ? Quelqu'un a protesté et l'on a ajouté, en français : *le droit de passage*. Dès lors, on s'est cru obligé d'ajouter en anglais *the right of way* qui ne peut manquer de vexer tout anglophone respectueux de sa langue et pour qui le « Yield » d'autrefois suffisait amplement. En fait, ce qu'il aurait fallu faire, c'était tout simplement de laisser ce « Yield » seul et de mettre, pour le français, « Priorité (à droite ou à gauche selon le cas) ». *Céder le droit de passage* n'a rien de français.